

Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du 15 Octobre 2015

Sur convocation en date du 07 Octobre 2015 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le jeudi 15 octobre 2015 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, M^{me} PROTAT, M^{me} LEVERT, M. AUMONT, M^{me} DESRAT, M^{me} MICHEL, M^{me} CHARLOIS, M. MARTIN, M. FEVRE, M^{me} PERRARD, M^{me} PASQUIER, M^{me} CHERRIOT, M. PETIT, M^{me} MARNAT, M. BUGNOT, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. TONIUTTI, M. NONOT.

Absents : M. DEFAUX.

Pouvoir : de M. TONIUTTI à M. AUTREAU.

Secrétaire de séance : M^{me} Roselyne DESRAT.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Le nom de Mme LEVERT a été omis par erreur dans la liste des membres présents du dernier Conseil Municipal, il convient donc de le rectifier.

Après cette modification, le compte-rendu de la réunion du 25 août 2015, publié et affiché en son temps, est approuvé à l'unanimité.

Ⓢ APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Le Maire présente à l'assemblée la demande de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) concernant les Etablissements recevant d Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) de la commune.

Cet Agenda fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible l'ensemble des établissements recevant du public. Il fixe également la programmation sur ladite période et les coûts pour la mise aux normes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE le Maire à présenter la demande de validation de l'Ad'AP.**

Concernant l'accessibilité de la Mairie et de la Mairie Annexe, il est décidé d'initier la réflexion en Commission Travaux avant de demander l'assistance d'un maître d'œuvre.

Ⓢ Choix de l'éclairage public des rues Gambetta, Zola, Blériot

Suite à l'appel d'offres lancé par le SIEM, la commune peut choisir le type de luminaires à installer dans les rues où les travaux de dissimulation sont réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir une solution d'éclairage LED de l'entreprise française GHM et s'engage à verser une participation financière de 63 545,25 € sous forme d'un fonds de concours au SIEM.

Ⓢ REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Une précision doit être apportée au règlement du cimetière par rapport au Jardin du Souvenir. Il convient de compléter l'article 40 afin de normaliser les plaques nommant les défunts.

« Article 40 : Un jardin du souvenir est mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y répandre les cendres. La dispersion des cendres pourra être effectuée soit par les familles elles-mêmes, soit par des personnes habilitées.

Une plaque en granit est mise à disposition pour recevoir les bandeaux indiquant l'identité de la personne dont les cendres sont dispersées. Le bandeau devra être adhésif, être de couleur dorée, la gravure devra être de couleur noire, mesurer 16 cm de large et 10 cm de haut. »

Ⓢ **Demande d'acquisition d'une partie de parcelle communale par M. BERY**

M. BERY demande à acquérir une partie de la parcelle AH n° 235 appartenant à la commune. Il souhaite acheter une bande de 2,50 m x 18,00 m (45 m²) en bordure du domaine public.

Cette vente nécessiterait une division parcellaire préalable afin de border et cadastrer la portion cédée.

D'une part, des travaux d'aménagement d'un sente piétonne vont être réalisés sur cette parcelle en 2016.

D'autre part, il est constaté que M. BERY occupe une partie du domaine public comme figuré sur le plan du cadastre, entre sa propriété (AH 339) et celle de la commune (AH 235).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- REFUSE de céder une partie de la parcelle cadastrée AH n° 235 à M. BERY
- DEMANDE qu'il justifie, par tout acte officiel écrit en sa possession, de son occupation du domaine public.

Ⓢ **POSSIBILITE D'ACQUISITION DE PARCELLE BOISEE**

M. CHAZELLE souhaite vendre sa parcelle cadastrée AN n° 94 située entre la Canal du Moulin et la noue de décharge, d'une contenance de 2 Ha 27 a 93 ca. Il s'agissait d'une peupleraie dont la coupe a été réalisée l'hiver dernier, elle se situe en zone Rouge du Plan de Prévention des Risques inondations et est donc inconstructible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, est FAVORABLE à l'acquisition de cette parcelle, sous réserve d'un accord financier raisonnable et dans un but de protection et de conservation de cette zone humide. Une estimation du Service des Domaines sera demandée par ailleurs.

Ⓢ **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF**

Afin d'adapter le budget à la facturation des entreprises pour les travaux de voiries, il apparait nécessaire de modifier le BP 2015 comme suit :

Fusion des opérations 192 et 194 : trottoirs Brossolette et bordures + pluvial + trottoirs rues Dormoy et Larousse					
Opérat° n° 192 Cpte 2152	Aménagement trottoirs rue Brossolette	- 115 000 €	Opérat° 194 Cpte 2152	Création bordures + trottoirs + pluvial rues Dormoy Larousse	+ 115 000 €
Opérat° n° 177 Cpte 2135	Construction CTM	- 29 000 €	Opérat° 194 Cpte 2152	Création bordures + trottoirs + pluvial rues Dormoy Larousse	+ 29 000 €
Régularisation maitrise d'œuvre sur rues Zola Blériot Martin					
Opérat° n° 177 Cpte 2135	Construction CTM	- 45 000 €	Opérat° 189 Cpte 2031	Accessibilité voirie rue Zola Blériot Martin	+ 45 000 €

Ⓢ **INFORMATIONS : AVANCEMENT VELO VOIE DU CANAL DE LA HAUTE-SEINE.**

Planning prévisionnel pour la Véloroute : la phase d'études techniques et administratives se déroulera jusqu'en septembre 2016 pour l'obtention de toutes les autorisations.

Fin 2016 : lancement de l'appel d'offres pour le marché de travaux.

Premier trimestre 2017 : lancement des travaux.

Pas de problème particulier pour la commune : la voie passera sous le pont de la route d'Anglure. Une aire de repos sera créée près de l'intersection avec la route de Bagneux, avec des places de stationnement.

Création d'une liaison piétonne entre St Just et Sauvage

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'évaluation de la création d'une liaison douce entre St Just et Sauvage réalisée par M. FEVRE.

Cette liaison douce, réservée aux piétons et cyclistes, longerait la route départementale 440 entre la rue du Docteur Laennec jusqu'à l'ancienne gare et traverserait la RD 440 pour rejoindre l'ancienne ligne SNCF jusqu'à la rue Blaise Pascal, soit une longueur d'environ 900m. Le coût prévisionnel estimé est d'environ 230 000 € H.T. si l'on considère l'installation d'un feu tricolore pour la traversée de la RD.

Le recrutement d'un maître d'œuvre permettrait d'étudier plusieurs possibilités techniques et chiffrées pour créer cette liaison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 Voix POUR et 6 Voix CONTRE :

- DECIDE d'AUTORISER le Maire à lancer une consultation pour recruter un maître d'œuvre afin d'étudier la faisabilité, les possibilités techniques et financières de ce projet de création de liaison douce entre St Just et Sauvage.

Projet de fusion de communautés de communes et schéma de mutualisation

Le Préfet a transmis ce jour le projet de rationalisation de la carte intercommunale. Il propose de fusionner la Communauté de Communes du Pays d'Anglure avec la Communauté de Communes du Sud Marnais (Fère-Champenoise), soit un ensemble de 34 communes pour 13 142 habitants.

Le Préfet précise que la création d'un grand ensemble regroupant les 5 communautés de communes du sud-ouest marnais (avec Sézanne, Esternay et Montmirail) reste l'objectif à atteindre dans le futur mais que le contexte actuel ne permet pas cette réalisation, aucun consensus n'ayant pu être trouvé.

D'autre part, la Communauté de Communes du Pays d'Anglure va soumettre à ses communes membres un schéma de mutualisation des services, rendu obligatoire par la loi. Ce schéma présentera des pistes de réflexion pour améliorer la qualité des services et des achats, mutualiser le personnel et le matériel, sans caractère obligatoire. Ce plan sera soumis pour avis au vote du conseil municipal.

🕒 Questions diverses – Tour de table

M^{me} PROTAT : informe que des massifs pleine terre vont être réalisés dans la rue du Général de Gaulle début novembre. Ils permettront l'installation d'un fleurissement durable par la plantation d'arbustes.

Concernant le groupement d'achat pour la mutuelle, une nouvelle permanence d'informations aura lieu en Mairie le **MERCREDI 28 OCTOBRE 2015**

M. BUGNOT : demande la possibilité d'installer une grille sur la porte de l'église afin de permettre son aération en sécurité.

M. BUGNOT souhaite également des explications sur les travaux dans l'Allée Henri Martin.

M. AUTREAU informe que l'entreprise ROUSSEY a procédé au grignotage de cette route alors que ses travaux font l'objet d'une tranche conditionnelle programmée pour 2016. Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la Préfecture et les travaux ne doivent pas être débutés. Dans l'attente, l'entreprise a donc procédé à un enduit superficiel avec des gravillons pour permettre la circulation dans des conditions acceptables pour les riverains.

Mme LEVERT : fait part de l'inquiétude de la CCPA et des enseignants concernant la baisse des effectifs au groupe scolaire de St Just-Sauvage. Des drapeaux seront installés après la réalisation d'une clôture pendant les vacances de la Toussaint.

Concernant la commission Animation Communication Patrimoine : satisfaction de remplir son rôle de dynamisation et d'animation de la commune.

M^{me} LEVERT demande à ce que la commune soit abonnée au journal L'Est Eclair, compte-tenu de l'implication des correspondants locaux et du nombre d'articles parus concernant notre commune.

Le problème de l'affichage est également soulevé. Les panneaux disséminés dans la commune sont trop peu visibles. Elle demande à mener une réflexion sur l'installation de panneaux de grands formats aux entrées de la commune.

Une réflexion portant sur la création d'un lieu de rencontres et d'échanges comme une auberge ou un café devrait également être envisagée par la commune.

M^{me} LEVERT remercie également tous les bénévoles pour leur participation active lors de la manifestation du bicentenaire de la mort du Maréchal Brune, ainsi que les communes extérieures et les associations pour la mise à disposition du matériel. Le problème de la sonorisation d'une telle manifestation est également soulevé et elle demande l'acquisition d'un nouveau matériel de sonorisation par la commune.

M. MARTIN : l'association l'Espoir Canin va dresser son bilan concernant la manifestation pour le Maréchal Brune et le transmettra par la suite au Conseil Municipal.

- demande que la commission pour la création d'aires de jeux soit réunie rapidement

M^{me} MARNAT : s'inquiète de la présence de gens du voyage au stade et demande que l'accès soit condamné afin d'empêcher d'autres installations ultérieures.

M^{me} MICHEL : signale un problème de débit internet faible dans le chemin des Tommelles.

M. MARTIN informe qu'il est nécessaire que les utilisateurs contactent ORANGE pour que l'entreprise réalise les tests nécessaires et effectue les travaux de renouvellement de câblage en cas de besoin.

M^{me} PASQUIER : demande pourquoi l'ancienne ligne SNCF est toujours fermée par des barrières qui empêchent la circulation des engins agricoles.

- Demande que des bandes réfléchissantes soient installées sur les poteaux récemment installés par les services techniques rue Léo Lagrange.

M^{me} CHARLOIS : signale un problème de voisinage entre M. SAUVAGE et M. LANERY concernant des nuisances sonores dues au chant des coqs.

- Demande qu'un désherbage soit réalisé par les services techniques derrière la MJC, en limite de la propriété de M. BENOIST.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 23 H 55.

Vu, la secrétaire de séance
Roselyne DESRAT



Vu, le Maire
James AUTREAU.

